

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 5 juin 2019

48 Bail à construction pour l'édification d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé (MSP)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. CABARET

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. N'DIAYE

Pouvoir à :

Mme MOUSSATEN

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme SAVAS

M. LELONG

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme LEHNER

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Afin de lutter contre la désertification médicale et les inégalités d'accès à la santé et aux soins sur le territoire communal, la Ville de Creil s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet de construction d'une maison pluridisciplinaire de santé, la Ville de Creil s'est rapprochée de l'Œuvre Hospitalière et Médico-Sociale du Grand Creillois.

L'Œuvre Hospitalière et Médico-Sociale du Grand Creillois a proposé de mettre à cet effet, à la disposition de la Ville de Creil, un terrain dont elle est propriétaire, situé rue du Plessis Pommeraye à Creil, par le biais d'un bail à construction, dont la rédaction sera confiée à l'Office Notarial de Creil.

La commune envisage ainsi, en qualité de preneur, la conclusion d'un bail à construction avec l'Œuvre Hospitalière et Médico-Sociale du Grand Creillois.

maintenant !

Aux termes de ce bail, la Ville s'engage à construire une maison pluridisciplinaire de santé d'environ 900 m² de surface de plancher dont le cout de la construction est estimé à 2 336 300,00 €HT. La construction s'établira sur la parcelle cadastrée section AS n°535 pour partie en cours de délimitation et correspondant à l'emprise verte d'environ 3 098 m² du plan de division ci-annexé.

Le bail à construction est prévu pour une durée de 80 ans avec un loyer annuel fixé à l'euro symbolique. A l'issue de ce bail à construction, les bâtiments deviendront de plein droit la propriété de l'Œuvre Hospitalière et Médico-Sociale du Grand Creillois.

Par courriel en date du 20 mai 2019, le service du Domaine a fait connaitre son avis sur la valeur résiduelle des bâtiments après construction qu'il a fixé à 280 000,00 €.

Compte tenu de l'intérêt général de ce projet, il vous est proposé d'accepter la signature de ce bail à construction, dans les conditions ci-dessus énoncées, et d'autoriser monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tous les documents y afférents.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1311-9 à L1311-12 et L2121-29,
 Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L251-1,
 Vu l'article L4111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
 Vu l'avis du service des Domaines en date du 20 mai 2019,
 Vu les plans ci-annexés,
 Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 5 juin 2019,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la signature d'un bail à construction, rédigé par l'Office notarial de Creil, portant sur la mise à disposition de la parcelle d'environ 3 098m² propriété de l'Œuvre Hospitalière et Médico-Sociale du Grand Creillois cadastrée section AS n°535 pour partie, au bénéfice de la Ville de Creil en vue de la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé.

Article 2 : Ce bail à construction, conclu par la Ville de Creil en qualité de preneur, sera d'une durée de 80 ans pour un loyer annuel fixé à l'euro symbolique.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail à construction à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **25 JUIN 2019** Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19
 et publication ou notification le 01/07/19....
 affiché le 25/06/19.....
 CREIL, le 01/07/2019.....


 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services


 Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 01/07/2019
Reçu en préfecture le 01/07/2019
Affiché le 25/06/2019 
ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624048-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Handwritten signature]
[Faint text below signature, likely bleed-through]